

Ville de Carcassonne
Avis de résultat de marché

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE CARCASSONNE
32 Rue Aimé Ramond
11835 CARCASSONNE CEDEX 9

Objet du marché : FOURNITURE DE MATERIELS POUR LES ESPACES VERTS

La présente consultation concerne la fourniture et livraison de matériels (débroussailleuses, tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs...) permettant d'entretenir les espaces verts de la Ville.

Il s'agit d'un accord cadre de type à bons de commande avec minimum et avec maximum, conclu avec 3 opérateurs économiques.

Le montant des prestations pour la durée du marché sera compris entre un minimum de 7 000,00 euro(s) HT et un maximum de 50 000,00 euro(s) HT.

L'attribution des bons de commande se fera à l'avantage économique pour le pouvoir adjudicateur, sous réserve que le titulaire concerné puisse réaliser les fournitures dans les délais prescrits. Dans la négative, le titulaire suivant sera sollicité.

Critères d'attributions retenus : 1-Prix des prestations : 60 %

2-Valeur technique : 40 %

Type de procédure : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Attribution du marché : Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Il est conclu à compter de la réception de la présente notification jusqu'au 31 décembre 2022 pour un montant minimum de 7 000 euro(s) HT et pour un montant maximum de 50 000 euro(s) HT sur toute la durée du marché.

Il s'agit d'un accord cadre de type à bons de commande avec minimum et avec maximum multi- attributaires.

NOMS DES TITULAIRES :

AGRIVISION en date du 21/04/2022

Titulaire du marché : GROUPE ROUQUETTE

Date d'attribution : 21 avril 2022

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier

6 Rue Pitot - 34000 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00

Télécopie : 04 67 54 74 10

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le Comité Consultatif Interdépartemental de Règlement Amiable des Litiges dont les coordonnées sont :

Ville de Carcassonne
Avis de résultat de marché

Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)
CCIRA de Marseille
Place Félix Baret
CS 80001

13 282 MARSEILLE Cedex 06

Secrétariat du comité : Catherine PIETRI

Courriel : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Tél. : 04.84.35.45.54

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffes du Tribunal Administratif de Montpellier (TA) - 6 rue Pitot - 34000 MONTPELLIER

Tel : 04.67.54.81.00 - Fax : 04.67.54.74.10

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr